

M ROYER Michel
Résidant saisonnier,
5 PI de l'église à Varennes
86110-St martin la Pallu

A Monsieur le Commissaire enquêteur,
M Dominique PAPET
15, Rte de Lencloître,
86380-St MARTIN la PALLU

Monsieur,

Je remercie Monsieur le Préfet de fournir aux citoyens l'occasion de s'exprimer sur l'opportunité de créer un parking public desservant la salle des fêtes sur la commune de St Martin la Pallu, au bourg de Blaslay et d'envisager une expropriation. Ma réponse d'usager de cet espace s'exprime au plus près du terrain :

Pourquoi et pour qui créer un parking supplémentaire ?

- ✓ Souvent utilisé par les personnes âgées des bourgs environnant lors des moments festifs : un parking à proximité de la salle des fêtes, évitant les stationnements anarchiques, **c'est bien**.
- ✓ Il crée une dépense supplémentaire pour le contribuable pallumartinois, **ce qui est moins bien**.
- ✓ Et, alors que partout on végétalise des espaces « bétonnés », ici on propose d'artificialiser une terre agricole, **ce n'est pas bien**.
- ✓ Enfin, si le besoin est avéré, on va exproprier le bien d'un célibataire âgé, ou, une fois de plus, on convoite son bien, **ce qui n'est pas bien du tout !**

Alors devons-nous sacrifier le bien privé au profit du bien public ?

Je propose à Monsieur le Préfet ma réflexion sur un aménagement de stationnement agréable à tous, en tenant compte des besoins de chacun. En préambule, si un parking urbain ordinaire est utilisé à près de 100 %, 365 jours & 24h/24, ici, à Blaslay, cette utilisation rurale temporaire serait, pour une cinquantaine de moments festifs, week-end et jours fériés, (6h/24), d'une occupation allant de 3 à 5 %. Sur l'existant, un stationnement existe déjà d'une vingtaine de places jouxtant la salle des fêtes, aire bitumée et balisée ; **un second parking**, bitumé récemment, existe à 350 mètres du centre Bourg, près du cimetière (45 places).

Mais avant de se lancer dans des dépenses disproportionnées, de lancer une expropriation, face à l'enjeu –quelques manifestations ponctuelles--, il faut se poser la bonne question : **faut-il créé un troisième parking pour une occupation éphémère de quelques heures le week-end ?**

La jauge de la salle des fêtes (une soixantaine de convives) s'identifie aux places de stationnement (cinquante grand maximum) ; alors 20 + 45 places disponibles font largement l'affaire (les habitants du Bourg disposent de stationnement chez eux). **Simple comme le bon sens** : le second parking (P cimetière) accueillerait les personnes valides qui peuvent rejoindre la salle en 5 minutes. (*Marcher avant et après un bon repas est une préconisation gouvernementale de l'ARS*) ; les vingt places du premier parking autour de la salle des fêtes accueilleraient, pour moitié, les personnes avec handicap, et, pour l'autre moitié les personnes à mobilité réduite (plus de 65 ans).

De plus, il est souvent omis les évolutions sociétales actuelles pour les usagers de la route : le covoiturage, la bicyclette ou la marche (recommandations gouvernementales de la Sécurité Routière : moins de 3 Km : à pied ou en vélo). Là, une aire de parcage pour une dizaine de cycles serait bienvenue et elle pourrait être créée sur l'existant près de la salle des fêtes.

Ainsi, avec une bonne communication (rappel du stationnement réglementé dans Blaslay via le bulletin municipal, informations avec panneaux, rappel dans la convention de location de la Salle d. F...), et, pour toutes ces modestes transformations, **la dépense pour chaque pallumartinois n'atteindra pas 1 euro !**

En conclusion, ce projet municipal est :

- Disproportionné et inutile (car 65 places existent),
- Couteux pour les contribuables pallumartinois,
- Transgressant les textes sur l'artificialisation des sols (art. 192 Loi Climat)
- Enfin, et surtout, Irrespectueux du bien d'un petit propriétaire, qui ne demande qu'à « ...vivre entre ses parents le reste de son âge¹. »

Je demande donc à Monsieur le Préfet de sursoir à ce projet, **d'écarter la préemption foncière** et de ne garder que des propositions raisonnées et raisonnables pour le bien public des pallumartinois.

Cordialement,

26/10/2023

PJ Photo du parking n°2 de l'aire de loisirs.

PS Les anciennes communes de Blaslay, Cheneché et Varennes comptaient quelques centaines d'habitants ; Le bourg de Cheneché dispose d'une quinzaine de places de stationnement au centre bourg, Varennes 25 places. Blaslay 65 places (sans le 3^{ème} parking)....

1 Du Bellay « Heureux qui comme Ulysse... »